



Volet B

# Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



\*12142631\*

BRUXELLES

Greffe 07 AOÛT 2012

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/08/2012 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0847.694.282

Dénomination

(en entier) : **J-CONNEXION**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : 1030 Schaerbeek, Rue Alexandre De Craene, 13

(adresse complète)

**Objet(s) de l'acte : MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL - MODIFICATIONS DES STATUTS**

D'après un procès-verbal reçu par Maître Martin DESIMPEL, notaire associé à Bruxelles, le 01 août 2012, il résulte que :

.../...

**IV. Rapport.**

Le gérant a établi le rapport prescrit par l'article 287 du Code des sociétés sur la modification de l'objet social. A ce rapport est joint un état résumant la situation active et passive arrêtée au 31 juillet 2012.

Un exemplaire de ce rapport restera annexé au présent acte.

.../...

**PREMIERE RESOLUTION.**

L'assemblée décide de compléter son objet social avec les activités d'installations électrotechniques et par conséquent de modifier le texte de l'article 3 par le texte suivant :

« La société a pour objet, en Belgique et à l'étranger, tant pour son compte propre que pour compte de tiers ou en participation avec des tiers :

1) Toutes activités généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à :

-l'intermédiation en assurances, et en général toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux assurances, financement, épargne et placement, prêts, gestion de société, secrétariat social et toutes opérations généralement quelconques dans le domaine des services ;

- la consultance et aux prestations de service dans le domaine de télécommunications au sens le plus large, sous forme d'études, d'expertises, d'installation, de gestion de projets, de conseils et d'avis financiers, informatiques, techniques, commerciaux, administratifs ;

-les travaux d'installation électrotechnique dans des bâtiments de câbles et appareils électriques, câbles de télécommunications, câblage de réseau informatique et de télévision par câble, y compris les fibres optiques, paraboles, installations d'éclairage, capteurs électriques d'énergie solaire, systèmes électriques d'alarme sans surveillance comme les alarmes incendie et les alarmes contre les effractions

-l'installation de systèmes de télécommunication et installations informatiques, la connexion d'appareils électriques et d'électroménagers, l'installation de systèmes de chauffage électriques par panneau rayonnant, l'installation de systèmes d'alimentation de secours (groupes électrogènes), l'installation de systèmes de chauffage à l'électricité, l'installation d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques, la surveillance éventuellement à distance, de systèmes de sécurité électroniques tels que des dispositifs d'alarme antivol et d'alarme incendie, y compris leur installation et maintenance.

-les activités dans le domaine informatique et des technologies de l'information non classées ailleurs, telles que les services de récupération de données après un sinistre informatique, l'installation (configuration) d'ordinateurs personnels et d'autres composants informatiques, les services d'installation de logiciels

-le nettoyage et l'entretien d'immeubles, le nettoyage de vitres et de bureaux, de petits travaux de bureau, services intérimaires, sous-traitance ;

-l'étude et la réalisation de tous travaux de construction, publics et privés, en qualité d'entrepreneur général ou en sous traitance, la conception et la construction de tous bâtiments et édifices, l'étude et la réalisation de décorations tant intérieures qu'extérieures ;

-l'entretien, la rénovation, les travaux de réparations, d'embellissements, de renouvellement et de modernisation, et la maintenance de tous les types d'ouvrages d'art, de biens immeubles, et plus généralement toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux secteurs des travaux publics et privés et du bâtiment ;

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

**Au verso** : Nom et signature

- la restauration en général et le secteur Horeca, l'organisation de banquets et réceptions, le service traiteur, y compris l'organisation, la gestion et l'exploitation de restaurants, sandwicheries, snack-bars, bars, cafétérias, débits de boissons, ainsi que toutes opérations de tourisme, d'hôtellerie, de divertissements et de loisirs en ce compris l'achat, la vente en gros et au détail, l'import-export de tous produits se rapportant directement ou indirectement à ces activités ;

-fournir tous services ou prestations au profit de toutes clientèles privées ou commerciales,  
-transport national et international par route de personnes et de marchandises.

2) La vente en gros et en détail, l'import-export de :

-matériaux de construction, matériel électrique et électronique, sanitaire et de plomberie ;  
-tous produits alimentaires tels que fruits, légumes, conserves, produits laitiers, produits de la mer, poissons, boulangerie, articles de ménage et articles cadeaux ;

-tous textiles en général, vêtements divers, chaussures, orfèvrerie, serrurerie, maroquinerie dans le sens le plus large ;

-tous produits de l'artisanat en général, tapisseries y compris les articles du monde ;

-tous les articles de parfumerie, de toilette, cosmétiques, produits de beauté, maquillage ainsi que savons et détergents ;

-tous les articles d'horticulture tels que fleurs, plantes, articles de jardinage, aménagement et entretien de jardins et de pépinières ;

-tous livres, antiquités, brocantes, objets de décoration, machines industrielles ;

-tous bijoux, orfèvrerie,

-tous appareils électroménagers, tous films de bandes magnétiques, DVD, cassettes, tous articles imprimés ou enregistrés permettant leur lecture vision ou audition, livres ;

-tous matériaux de bureau et de l'informatique, téléphones, gsm, fax;

-tous véhicules neufs et d'occasion, ainsi que leurs pièces détachées.

3) L'exploitation de :

-atelier de confection et de vente de vêtements traditionnels et artisanaux;

-atelier de fabrication de tous produits de boulangerie et de pâtisserie, de tous produits alimentaires et non alimentaires ;

- librairie,

-la messagerie, les services de fax, de cabines téléphoniques et de photocopies, night-shop, de laboratoire de développements photos, d'atelier de tournage, d'affûtage et de rectification de pièces mécaniques ;

-d'une société de taxis, Car-Wash, station service (tous carburants tels que mazout, diesel, gaz,...), garage avec atelier de réparation, entretien et dépannage,

-d'un salon de coiffure et produits de salon ;

-Commerce ambulant

Elle peut accomplir toutes opérations civiles, industrielles ou commerciales, immobilières ou mobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à l'une ou l'autre branche de son objet ou qui seraient de nature à en développer ou à en faciliter la réalisation.

Elle peut s'intéresser par toutes voies à toute société ou entreprise ayant un objet similaire ou connexe au sien ou dont l'objet serait de nature à faciliter, même indirectement, la réalisation du sien.

Elle peut de même conclure toutes conventions de collaboration, de rationalisation, d'association ou autres avec de telles sociétés ou entreprises.

Elle peut se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société, liée ou non. Elle peut exercer les fonctions d'administrateur, gérant et liquidateur. »

DEUXIEME RESOLUTION.

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs, avec faculté de subdéléguer :

-au gérant pour l'exécution des résolutions qui précèdent;

-à Madame Stéphanie Emaelsteen pour l'établissement du texte coordonné des statuts.

.../...

Pour extrait analytique conforme.

Déposé en même temps : expédition, procuration, rapport et coordination des statuts

(signé) Martin DESIMPEL, notaire associé à Bruxelles.